



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le 5 juin 2026, le « 1er projet de règlement numéro U-20-1 sur la modification du plan d'urbanisme U-20.

Le présent règlement vise notamment à :

- permettre l'ouverture de 3 rues ou chemins en vertu du règlement de lotissement U-23 dans le contexte de projets résidentiels;
- limiter en nombre et encadrer les projets de manière à ne pas exacerber la dynamique d'urbanisation proscrite par le Schéma d'Aménagement et Développement révisé de 3e génération de la MRC de Papineau.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 7 août 2026 à 18 h 00 au 544, chemin du Tour-du-Lac à la Municipalité de Lac-Simon. L'objet de l'assemblée est de présenter ce projet de règlement afin de consulter la population.

Au cours de cette assemblée, le Maire ou un de ses représentants expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer au sujet du projet de règlement numéro U-20-1 Modification du Plan d'urbanisme U-20 conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (a-19.1)*.

Le projet de règlement numéro U-20-1 sur la modification du Plan d'urbanisme U-20 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté, sans frais, à l'Hôtel de Ville de la Municipalité, situé au 544, chemin du Tour-du-Lac dans la municipalité de Lac-Simon, aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Lac-Simon, le 9 juillet 2026

Isabelle Blais
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe
RENSEIGNEMENT : (819) 428-3906